

**CADRE INTÉGRÉ: LISTE RÉCAPITULATIVE POUR LE PROCESSUS
D'APPROBATION PAR LE COMITÉ LOCAL
D'APPROBATION DES PROJETS**

La proposition de projet présentée pour approbation au Comité local d'approbation des projets doit satisfaire aux conditions indiquées dans la liste récapitulative [*cochez la case correspondante si c'est le cas*]:

- La proposition correspond à une activité prioritaire prévue dans la matrice des actions (confirmation écrite fournie par le point de coordination du Cadre intégré).
- La proposition de projet est présentée conformément aux lignes directrices convenues pour le Cadre intégré.
- La durée et la date de lancement du projet ont été indiquées dans le document de projet.
- Les modalités d'exécution du projet ont été établies et justifiées dans le document de projet.
- L'organe d'exécution a été choisi et clairement indiqué dans le document de projet.
- Le partenaire national pour le projet a été identifié et est mentionné.
- Le document de projet indique les financements complémentaires et/ou parallèles disponibles pour le projet ou les liens existant avec d'autres programmes/projets financés par des donateurs.
- Le cadre des résultats, y compris les effets et réalisations escomptés, figure dans le document de projet.
- Un budget par activité, indiquant les besoins de financement totaux afférents au projet, figure dans le document de projet.
- Lorsque des arrangements en matière de sous-traitance sont prévus, le cahier des charges ainsi que les autres lignes directives sont annexés au document de projet.

Vérifié par:
(Nom et titre, organisation)

Date:
